UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
HAUTS-DE-FRANCE

CONTRIBUTION REGIONALE //

7 PROPOSITIONS DU MOUVEMENT HLM HAUTS-DE-FRANCE FORMULEE DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024 DE L'EPF NPDC

L'EPF NPDC a lancé une vaste consultation des partenaires pour alimenter les travaux d'élaboration du prochain Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) qui régira la stratégie et les modalités d'intervention de l'EPF sur les territoires, sur la période 2020-2024.

Dans ce cadre, le partenariat entre l'URH et l'EPF NPDC, formalisée par voie de convention en décembre 2017, a permis d'organiser une tribune permettant de donner la parole aux organismes Hlm **le 26 avril 2019 sur les questions foncières au cœur des politiques de logement social.**

Forts des échanges lors de ce groupe de travail régional, **7 propositions opérationnelles** se sont dégagées :

Disposer d'une visibilité prospective et partagée pour mieux accompagner les stratégies territoriales grâce à :

- La communication par l'EPF de l'inventaire du stock à vocation habitat disponible ou mutable
- L'organisation de « Bourse au foncier » par territoire pour la mobilisation du foncier « orphelin » en sortie de portage
- Une vision prospective partagée sur les « flux » à venir (foncier et développement).

Créer un duo « EPF-bailleur » au service des politiques publiques en proposant des solutions « Clé en main » sur les fonciers « orphelins » ou repérés par les organismes dans le cadre de leurs prospections foncières

Sécuriser le montage d'opération pour améliorer la viabilité du projet à la mise en place une instance de travail sur les équilibres financiers du logement social afin de définir une charge foncière soutenable pour les organismes à l'amont des projets.

Questionner la densité sur la base des documents d'urbanisme, lorsqu'ils existent, ou au cas par cas, afin d'améliorer l'intégration et l'acceptabilité des projets

Formaliser des dispositifs de compensation en matière de biodiversité afin d'optimiser les potentiels de mobilisation foncière

Anticiper conjointement les décisions de gel de foncier (dans le cadre de l'élaboration des PLUI et de l'application des plans de prévention des risques notamment)

Définir le cadre d'un accompagnement renforcé de l'EPF en faveur du droit d'expérimenter / d'innover sur des programmes spécifiques dont l'EPF serait partenaire